



**SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES (SAF)
COURCHAPOIX – CORBAN – MONTSEVELIER**

**Assemblée générale des propriétaires
du 10 septembre 2014, à 20h00,
à la halle de gymnastique de Courchapoix**

PROCES-VERBAL N° 4

- Président : M. Christophe Fleury, Corban
- Secrétaire : Mme Doris Lachat, Corban
- Collaboration : MM. Claude Ciochi, directeur technique (bureau Rolf Eschmann SA)
Pierre Simonin, Service de l'économie rurale (ECR)
- Propriétaires présents à l'assemblée : 34
- Personnes excusées : M. Rémy Paupe, Corban
M. Pierre-André Clivaz, Courchapoix (membre du comité)
M. Michel Brahier, maire de la commune de Val-Terbi
Mme Thérèse Mindel, Courchapoix
M. Louis-Joseph Fleury, maire de la commune de Courchapoix
M. Bernard Studer, directeur technique
- Convocation : Journal Officiel N° 27 du 30 juillet 2014
Convocations envoyées aux propriétaires en date du 30 juillet 2014

1. OUVERTURE

En ouverture, **Christophe Fleury** remarque que la dernière assemblée "officielle" tenue avec les propriétaires date du 10 mai 2010 à la halle de gymnastique de Montsevelier.

Un syndicat a été constitué et il se doit, conformément aux statuts, de rendre des comptes à ses membres comme toute société.

Le comité a jugé utile de convoquer une assemblée ce soir afin de donner tous les renseignements nécessaires concernant cet important dossier qui touche trois localités du Haut Val-Terbi dont les propriétaires sont des partenaires à part entière.

Le président souhaite la cordiale bienvenue ici, dans la halle de gymnastique de Courchapoix, et remercie les personnes présentes d'avoir répondu à la convocation. Leur présence démontre l'intérêt porté à ce projet d'envergure.

Il salue tout spécialement Pierre Simonin (Service de l'économie rurale), Claude Ciocchi (directeur technique), Jean-Louis Chételat (président de la Commission d'estimation) ainsi que les membres du comité. Il remercie ces personnes de consacrer leur soirée au SAF CCM. Il remercie également la commune de Courchapoix qui a mis ses locaux à disposition.

Il fait part des personnes excusées (voir page 1). Ne pouvant participer à la soirée, M. Louis-Joseph Fleury, maire de la commune de Courchapoix, transmet ses meilleurs messages et remercie tous les acteurs du SAF CCM pour l'excellent travail réalisé.

L'assemblée de ce soir a fait l'objet d'une convocation dans les 30 jours ainsi que d'une publication dans le Journal Officiel du 30 juillet dernier, conformément à l'article 8 des statuts du syndicat. Conformément à l'article 17 des mêmes statuts, il appartient au président du Syndicat de conduire les débats de l'assemblée.

La procédure étant conforme, il est valable de délibérer et le président déclare cette quatrième assemblée des propriétaires du SAF CCM ouverte.

Chacun et chacune pouvait consulter le procès-verbal de l'assemblée du 10 mai 2010 puisqu'il a été mis à disposition, soit dans les secrétariats communaux, soit avant l'assemblée. Etant donné qu'aucune remarque n'a été formulée, **Christophe Fleury** considère ce procès-verbal comme approuvé et remercie la secrétaire pour la rédaction.

L'ordre du jour étant le suivant, **Christophe Fleury** demande s'il y a des modifications à y apporter :

1. Ouverture
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Rapport du président
4. Rapport du président de la commission d'estimation
5. Rapport du directeur technique
6. Information sur les travaux réalisés durant les 3^{ème} et 4^{ème} étapes
7. Présentation de la cinquième et dernière étape des travaux
8. Rapport du Service de l'économie rurale
9. Rapport de la caissière
10. Comptes 2010 à 2013, rapport des vérificateurs des comptes, approbation par l'assemblée et décharge
11. Divers

Aucune modification n'est proposée par l'Assemblée et sans autre, on passe directement au point suivant, l'ouverture ayant été faite.

2. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS

Sans proposition spontanée de la part des personnes présentes, le président propose deux scrutateurs, à savoir Mme Catherine Sollberger et M. Joseph Juillerat. Cette proposition est ratifiée par l'assemblée.

3. RAPPORT DU PRESIDENT

Depuis la constitution du SAF (12.12.2001), les membres du comité ont tenu 29 séances pour traiter les différents problèmes qui se présentent tout au long de l'avancement du remaniement parcellaire. Cinq assemblées, dont deux dites d'informations, ont réuni les propriétaires en 2004, 2006, 2007, 2008 et 2010 pour apporter tous les renseignements souhaités sur les étapes importantes du remaniement (projet général, nouvelle répartition des terres, plan de location, étapes des travaux à réaliser).

Depuis la dernière assemblée en 2010, les membres du comité ont été moins sollicités, car les travaux concernaient principalement la réalisation des ouvrages conformément au projet général et aux décisions prises.

Voici un résumé chronologique des activités des membres du comité depuis la dernière assemblée, sans citer les nombreuses discussions et autres séances informelles que le président a eues tout au long de ces neuf années :

➤ 8 juillet 2010 = 24^{ème} séance du comité

Les travaux de la 3^{ème} étape sont adjugés à l'entreprise G. Chételat SA de Courroux pour un montant de 2,453 millions. Le comité prend connaissance de l'animation du réseau assuré par le bureau Biotec. Une visite sur le terrain s'est déroulée le 1^{er} juillet 2010 avec les exploitants. Il est ressorti la problématique de l'annonce, souvent erronée, de surfaces sises dans le périmètre du réseau, ce qui a provoqué une surcharge de travail pour le bureau Biotec afin de tout contrôler et corriger. Le drainage du secteur "Le Brue" de Corban ne donne pas satisfaction. L'exploitant s'est plaint auprès de la direction technique afin de remédier à ce problème. Un rapport a été demandé afin d'évaluer la situation d'infiltration des eaux dans ce secteur. On constate déjà des déprédations à certains ouvrages collectifs notamment à des grilles. Personne ne s'annonce pour réparer les dégâts. C'est regrettable ! Le groupe de travail pour la gestion des cours d'eau poursuit ses activités. Une nouvelle étape de travaux est prévue dans le cadre de cette 3^{ème} étape.

➤ 2 février 2011 = 25^{ème} séance du comité

Le comité est informé des boucllements et réception des étapes suivantes :

- 1^{ère} étape, 28.10.2010 :
(décompte final Fr. 2'899'349.30 pour une enveloppe prévue de Fr. 2'900'000.--).
- 2^{ème} étape (plan de relance), 24.11.2009 :
(décompte final Fr. 649'859.-- pour une enveloppe de Fr. 650'000.--).

Le Gouvernement a donné son approbation à la troisième étape le 24 août 2010. Les travaux ont donc pu commencer et avancent rapidement grâce à la bonne organisation de la direction technique et à l'entreprise très compétente.

Les points sensibles sont les drainages du "Milieu de la Fin" à Montsevelier, les passages à gué, les ponceaux sur le territoire de la commune de Corban, la remise à ciel ouvert du ruisseau "La Prospère" et le chemin "Sur Rome" à Corban (changement de revêtement de groise en bitume suite à la construction d'un parc à cerfs).

Le sous-périmètre forestier "Les Esserts" de Corban est bouclé. Le groupement forestier "Les Esserts" a été constitué officiellement avec un comité et une secrétaire-caissière. Au niveau chiffres, le coût de construction s'élève à Fr. 475'353.50 et Fr. 37'500.05 pour l'étude de la mise en place d'une communauté de gestion. Un décompte a été établi pour chaque propriétaire avec le coût, le bénéfice des ventes de bois et les acomptes payés d'avance. La subvention communale a également fait l'objet d'un décompte final.

Le président du groupe de travail pour la gestion des cours d'eau donne connaissance des coupes réalisées le long de la Scheulte, du ruisseau de la Chèvre et du ruisseau dans le secteur de La Providence. Le règlement communal pour les ouvrages collectifs est examiné par le comité. Quelques modifications sont apportées à différents articles. Dans le secteur "le Brue" à Corban, il a été constaté un apport d'eau plus important sur certaines parcelles depuis la construction des nouveaux chemins. Il faut réfléchir à une méthode de drainage de rétention et d'infiltration de l'eau.

La problématique des banquettes des chemins qui n'est pas respectée est abordée. Il est décidé d'envoyer un courrier à l'ensemble des exploitants afin de les sensibiliser.

➤ 8 février 2012 = 26^{ème} séance du comité

Information concernant la 3^{ème} étape des travaux qui est terminée dans un temps record. Une fois de plus grâce à l'excellente organisation de Claude Ciocchi et les compétences de l'entreprise. Les ouvrages réalisés ont été visités par M. Wildisen responsable des améliorations structurelles auprès de l'OFAG. Le représentant de la Confédération a été enchanté par le bon travail réalisé qui correspond au projet général admis au subventionnement fédéral. Le décompte final de cette 3^{ème} étape s'élève à Fr. 2'948'326.95 sur un devis autorisé de Fr. 2'950'000.--. Le président de la CE explique que l'estimation des valeurs passagères a débuté. Le nouvel état des parcelles devrait pouvoir être inscrit au Registre foncier en 2013, si tout va bien.

Vu l'avancement des travaux et l'état des finances du SAF CCM, le comité accepte le principe d'une 4^{ème} et avant-dernière étape des travaux. Le coût est estimé entre 2,5 et 3 millions. Les travaux pourraient se terminer vers la fin 2013. Il est prévu de rénover deux ponts, l'un à Courchapoix et l'autre à Corban. Le solde du financement après déduction des subventions fédérales et cantonales sera pris en charge par les communes respectives.

- 16 mai 2012 = 27^{ème} séance du comité
Les dix oppositions à la 4^{ème} étape des travaux ont pu être levées par la CE. Leur traitement n'est pas à même de changer fondamentalement le projet général. Elles concernent surtout des réserves de droit ou des précisions. Les travaux de cette 4^{ème} étape sont adjugés à l'entreprise G. Chételat SA, pour un montant de Fr. 2'846'093.70. Le comité traite encore du rapport intermédiaire du bureau Biotec concernant le réseau OQE. A ce stade le 60% des dépenses prévues au devis de Biotec est déjà utilisé, toutefois un équilibrage des coûts est possible.

- 21 août 2012 = Le Gouvernement cantonal accepte le subventionnement de la 4^{ème} étape des travaux devisée finalement à 3,650 millions de francs. Les travaux débutent le 19 septembre 2012. Les conditions météorologiques de l'automne 2012 sont difficiles et très humides. Les travaux progressent plus lentement que les autres années. Plusieurs ruissellements et autres inondations sont observés sur diverses parcelles et automatiquement les exploitants se retournent contre les instances du SAF CCM qui souvent ne sont pas responsables de la situation. Il s'agit de discuter et de trouver les bonnes solutions au niveau des drainages.

- 2 février 2013 = Une délégation du comité visite différents passages à gué réalisés le long des cours d'eau. Les personnes présentes constatent que des corrections sont nécessaires (consolidation de fonds du lit avec des blocs calcaires plats, correction de la rive).

- 6 mars 2013 = 28^{ème} séance du comité
Point de situation sur les travaux de la 4^{ème} étape. Le comité discute également de la 5^{ème} et dernière étape des travaux qui concernera plus particulièrement les chemins à réfectionner. Le coût approximatif avoisine 1,5 million. Les trois communes concernées ont demandé une analyse de l'état sanitaire des ouvrages (chemins, ponts) inventoriés dans le périmètre du remaniement parcellaire et qui ne sont pas concernés par les travaux entrepris. L'étude fait ressortir environ trois kilomètres de chemins (en enrobé principalement) dont le coût de réfection se situe à environ 600'000 francs. Ces travaux n'étant pas intégrés dans le projet général, il y aura lieu de s'approcher des instances subventionnantes fédérales et cantonales pour en discuter. Certains passages à gué posent problème, il y a lieu de procéder aux corrections nécessaires afin que ces ouvrages correspondent aux attentes des exploitants. Le passage à gué à proximité de la ferme de Pierre Flury à Courchapoix donne bien des soucis. Vu l'intensité des passages journaliers du bétail, cet ouvrage n'est pas adéquat. De plus, les déjections du bétail polluent passablement le cours d'eau. L'Office de l'environnement ne tolère plus le passage à gué tel que réalisé. La solution est la construction d'une passerelle à vaches. Le comité aborde encore la problématique de la répartition définitive des nouvelles parcelles et des nouvelles limites communales. L'inventaire des parcelles qui sont la propriété du SAF est également discuté. Ces surfaces restent en mains du SAF jusqu'à la fin des travaux pour permettre à la Commission d'estimation de proposer des compensations si nécessaire.

- 29 mai 2013 = Les ponts de Courchapoix et Corban sont réceptionnés sans aucune observation. Bon travail !

- 22 août 2013 = Une délégation du comité effectue une visite de terrain afin de constater différents problèmes pour certains chemins et autres drainages. Le passage à gué à proximité de la ferme Flury retient tout particulièrement l'attention. Selon l'Office de l'environnement, la situation doit être améliorée, le cours d'eau subit trop de dégâts suite aux nombreux passages du bétail. Il est décidé d'étudier une variante "passerelle". La demande pour subventionner cet ouvrage est déposée.

- 12 mars 2014 = 29^{ème} séance du comité
L'occasion de faire le point sur l'avancement des travaux de la 4^{ème} étape qui ont débuté le 19 septembre 2012. Deux ouvrages restent à terminer. Le décompte final devrait avoisiner les 3,480 millions de francs sur un devis global de 3,520 millions. Le coût du pont de Courchapoix s'élève à Fr. 318'496.90 et celui de Corban à Fr. 107'142.15. Le solde net, après déduction des subventions fédérales et cantonales restera à charge des communes respectives.
Le passage à gué à proximité de la ferme de Pierre Flury de Courchapoix sera modifié en passerelle à vaches. L'OFAG a donné son accord. L'ouvrage sera privé et sera repris par l'agriculteur concerné qui en assumera l'entretien. Il convient également de préciser que ce passage à travers le ruisseau a été demandé par la commune qui souhaitait éviter le transit du bétail par les routes communales.
Le comité discute encore de la 5^{ème} et dernière étape des travaux. Il s'agit principalement de réfection de chemins existants. Le coût devrait approcher 1,5 million de francs.

L'état de l'ensemble des chemins et des ponts non concernés par le remaniement parcellaire a été dressé. La réfection de ces ouvrages s'élèverait à env. 785'000 francs selon une première estimation. Il est proposé au directeur technique de faire une analyse des éléments à rénover. Il est possible d'intégrer ces travaux dans la dernière étape. Il s'agira de présenter une modification éventuelle du projet général et par la même occasion de se positionner sur le subventionnement de ces travaux supplémentaires (point 7 de l'ordre du jour).

Les limites communales ont été corrigées avec l'accord des communes. L'inscription au registre foncier du nouvel état est reportée au printemps 2015.

Le réseau écologique suit son cours. Le dépassement du coût initial sera pris en charge par le SAF CCM.

- 5 septembre 2014 = Réception des ouvrages réalisés dans le cadre des travaux de la 4^{ème} étape.

Le président profite de l'occasion pour remercier les représentants des services de l'Etat qui suivent régulièrement les travaux et qui conseillent les membres du comité. Il cite tout particulièrement Pierre Simonin (ECR). Ses remerciements vont également aux directeurs techniques Bernard Studer et Claude Ciochi, aux membres de la commission de chantier qui suivent de près les travaux, aux membres du comité du SAF ainsi qu'aux membres de la commission d'estimation, de par son président Jean-Louis Chételat, sans oublier Doris Lachat, secrétaire-caissière, qui effectue un travail précis et de bonne qualité.

Il constate que beaucoup de personnes travaillent au bon fonctionnement du remaniement parcellaire afin que l'ensemble des acteurs (propriétaires, collectivités publiques) soit satisfait.

Un remaniement parcellaire ne touche pas que la répartition des terres. Il prévoit des changements importants dans le paysage, dans les habitudes des exploitants. Il espère que les travaux réalisés donnent entière satisfaction. Il faut essayer d'œuvrer dans le respect et pour le bien de l'ensemble des propriétaires fonciers des trois communes et de composer avec les intérêts de chacun(e) sans en oublier les objectifs. Jusqu'à maintenant, il a été possible de compter sur la compréhension de l'ensemble des partenaires. Le président les en remercie vivement et ne doute pas qu'il en sera ainsi pour la suite des activités, c'est son vœu le plus cher.

Le président clôt son rapport en remerciant l'assemblée de son attention.

Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

4. RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ESTIMATION (CE)

La commission d'estimation est un organe important du syndicat. C'est elle qui a procédé à l'estimation des terres et qui s'est occupée de la nouvelle répartition des parcelles. Cette commission a été très active dans le traitement des oppositions. **Christophe Fleury** cède la parole au président de la CE.

Jean-Louis Chételat explique que la CE a eu beaucoup de travail jusqu'à la répartition des terres. A partir de là, le travail de la CE a été moins conséquent mais celle-ci garde toujours un œil attentif sur les travaux en cours. D'ailleurs, il profite de transmettre ses félicitations au directeur technique pour son très bon travail. La problématique des drainages a été l'un des principaux travaux effectués par la CE. Jusqu'à maintenant, celle-ci a adopté une ligne de conduite afin de régler les problèmes. Par exemple, le SAF CCM prend en charge lorsque les gouilles d'eau sont liées aux travaux. Cependant, plusieurs demandes suites aux fortes pluies, nécessitent davantage de discussions pour savoir qui prend en charge l'assainissement de ces mouilles.

Le décompte final pourra être procédé une fois les travaux complètement terminés en tenant compte des acomptes déjà payés.

Il remarque que les masses sont un outil important à disposition du SAF que la CE désire garder afin de trouver des solutions en cas d'opposition.

Il reste à disposition pour toute question éventuelle.

Christophe Fleury remercie Jean-Louis Chételat et ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas utilisée, il passe au point suivant.

5. RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE

Les tâches d'un remaniement parcellaire sont vastes et compliquées. Afin de l'aider dans cette tâche, le SAF est assisté d'un directeur technique comme le prévoit l'article 62 de la loi sur les améliorations structurelles. Le président du SAF cède la parole au directeur technique.

Claude Ciochi exprime son plaisir d'être là. Il excuse Bernard Studer qui ne pouvait être présent ce soir.

En l'espace de quatre ans et en deux étapes, il a été construit 30,3 km de nouveaux chemins. Tout a été mis en œuvre pour coordonner les transports afin de diminuer les coûts sur les mouvements des travaux.

Le 80 % des ouvrages a déjà été réceptionné par les communes respectives.

Au niveau des valeurs passagères, l'inventaire "arbres" a déjà été déposé publiquement. L'inventaire "forêt" est prêt. L'inventaire "poteaux", qui avait pris du retard en raison d'un dossier restant introuvable, est maintenant prêt aussi. Ces deux inventaires pourront être déposés publiquement.

Au niveau des limites communales, **Claude Ciochi** explique qu'elles ont été corrigées sans que les surfaces des communes soient changées. La répartition des frais et le décompte final se font sur les anciens états. L'entretien des chemins se fera sur le nouvel état. L'inscription au Registre foncier du nouvel état est prévue pour le 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre 2015 et il relève l'énorme travail que cela implique pour la direction technique notamment concernant l'épuration de toutes les servitudes et de toutes les parcelles. C'est un travail pointu qui demande une concentration et une isolation totale pendant plusieurs jours.

Pour la suite, une fois que la 5^{ème} et ultime étape, qui prendra environ 2 ou 3 ans, sera terminée, il sera possible de procéder à l'abornement. Il s'agit d'installer les points limite sur toutes les parcelles. Ce travail prend environ 6 mois. La toute dernière procédure sera la dissolution du SAF CCM.

En conclusion de son rapport, il remercie toutes les personnes avec qui il a eu affaire, que ce soit au téléphone ou sur le terrain. Il espère avoir pu satisfaire chacun au mieux en s'adaptant aux différentes situations.

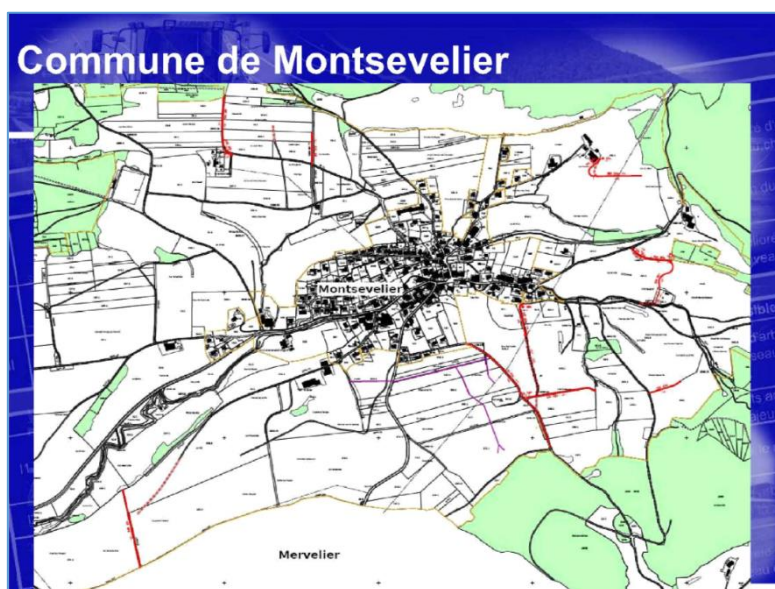
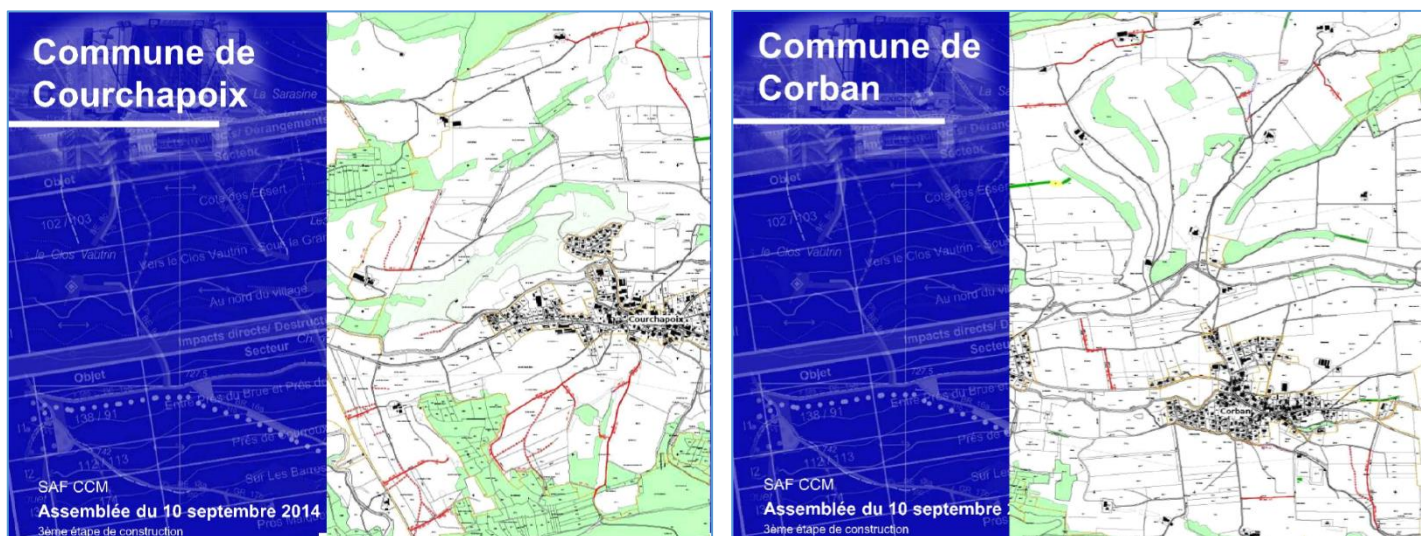
Christophe Fleury remercie le directeur technique et ouvre la discussion. Sans autre, il passe au point suivant.

6. INFORMATION SUR LES TRAVAUX REALISES DURANT LES 3^{èmes} ET 4^{èmes} ETAPES

L'article 90 de la loi sur les améliorations structurelles précise que le comité du syndicat en collaboration avec la commission d'estimation et le directeur technique arrêtent le projet général. Celui-ci prévoit le réseau des chemins et des collecteurs principaux de drainage ainsi que l'emplacement des autres ouvrages collectifs permettant une exploitation rationnelle du nouvel état et les mesures en faveur de la protection de la nature et du paysage. Le président cède la parole au directeur technique afin de présenter les travaux réalisés depuis 2010 jusqu'à ce jour.

Claude Ciochi passe en revue au rétroprojecteur et explique les travaux réalisés pour les étapes N° 3 et N°4. Concrètement, ce sont les chemins dessinés en rouge sur les plans suivants :

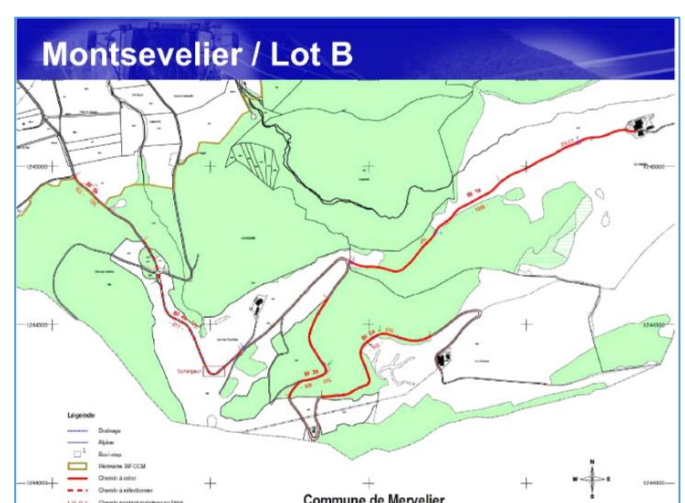
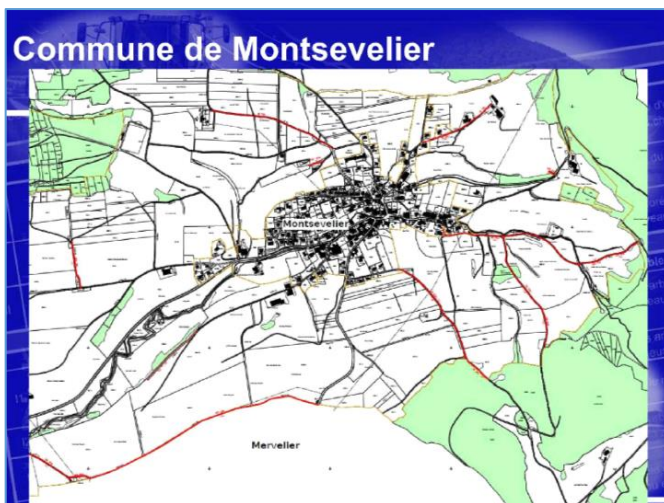
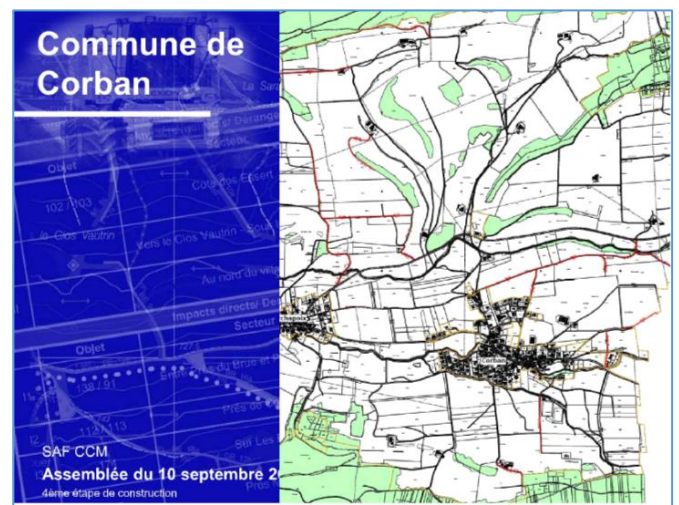
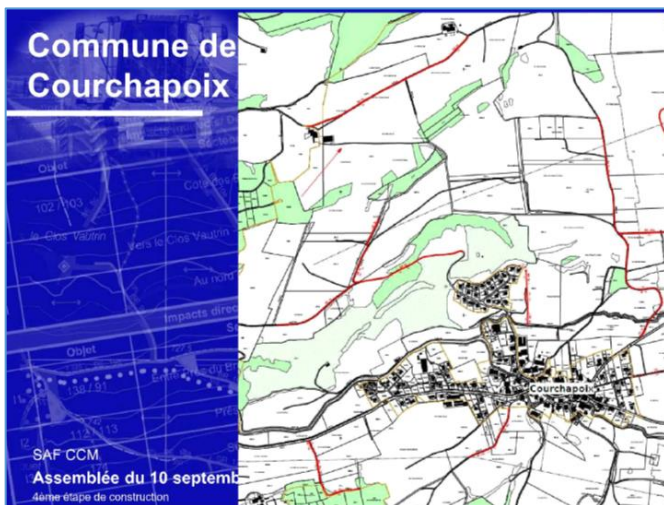
ETAPE N° 3



Informations sur l'étape N° 3

- Ventilation des travaux sur les 3 communes
- Défoncement de tous les anciens chemins
- Accès et desserte de toutes les exploitations en dur et des endroits difficilement cultivables
- Durée des travaux : août 2010 à décembre 2011
- Octroi de crédit respecté (Fr. 2'950'000.--).
- Etape décomptée à Fr. 2'948'326.95
- 12.6 km de chemins réalisés :
(GR 1524m' / BI 701m' / Chaintre 3717m' / BE 2691m' / BR 4033m')
- 3.9 km de chemins supprimés
- 14 passages à gué
- Remise à ciel ouvert ruisseau : 580m'
- Collecteur drainages : 3800m'
- Haie : 725m'

ETAPE N° 4



Information sur l'étape N° 4

- 17,7 km de chemins réalisés (GR 7277m' / BI 3934m' / Chaintre 1998m' / BE 561m' / BR 3928m')
- Chemins supprimés : 200m'
- 4 passages à gué
- Remise à ciel ouvert ruisseau : 250m'
- Collecteur drainages :
 - 4900m'
 - Haie : 200m'
- Rénovation de 3 ponts d'importance
- Etape en cours de décompte => Respect de l'octroi de crédit de Fr. 3'650'000.--

Christophe Fleury remercie Claude Ciochi pour ces informations très complètes et demande s'il y a des questions. Ce qui n'est pas le cas.

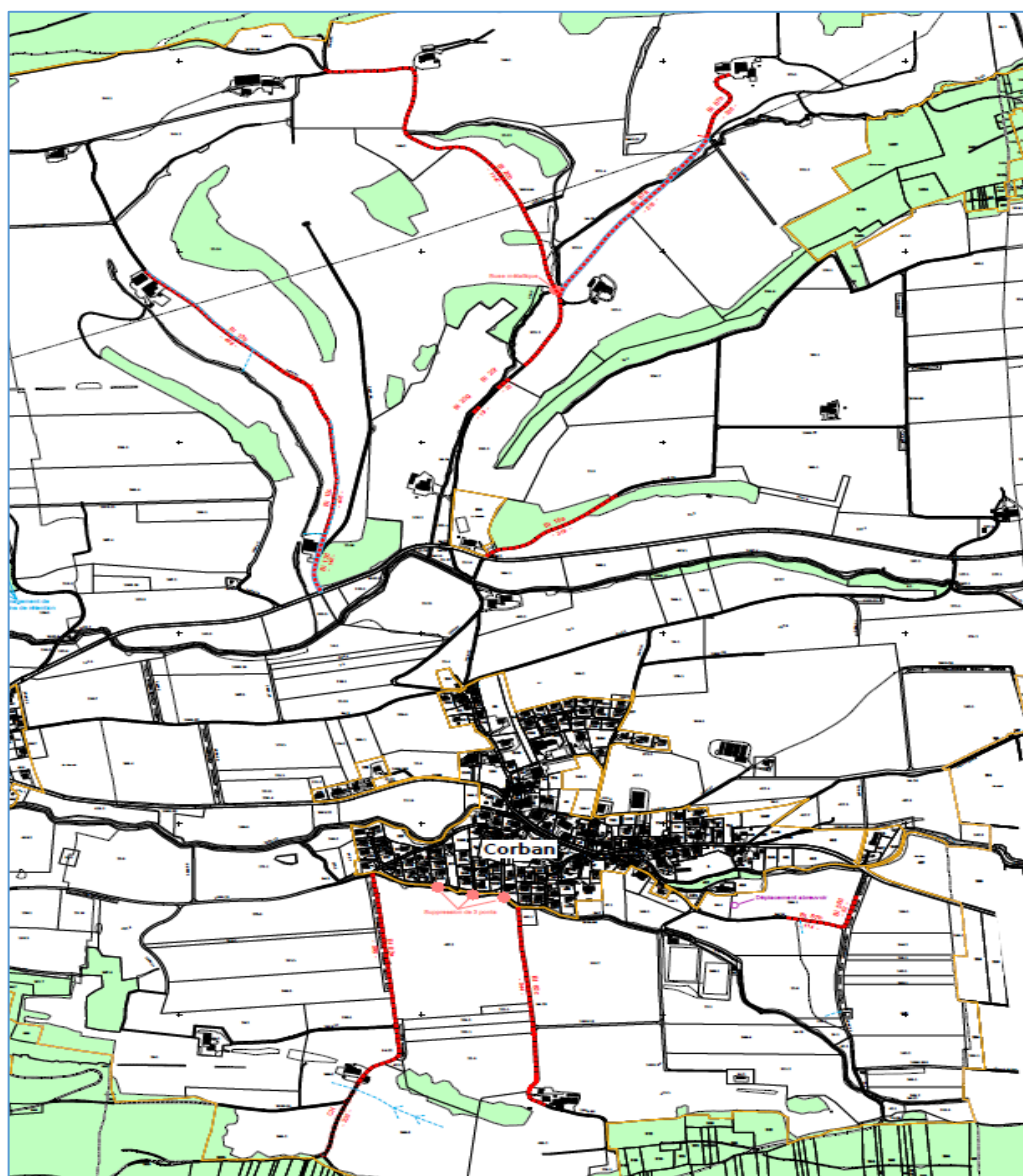
7. PRESENTATION DE LA CINQUIEME ET DERNIERE ETAPE DES TRAVAUX

Christophe Fleury explique que la bonne situation des liquidités du SAF (plus d'un million de francs à fin 2013) permet d'anticiper les choses et de prévoir une nouvelle étape de travaux, soit la dernière. Après avoir examiné la situation entre les différents partenaires (SAF, bureau technique, ECR) tant au niveau des travaux qu'au niveau financier, il sera possible d'anticiper cette dernière étape qui se chiffre à 1,5 million de francs.

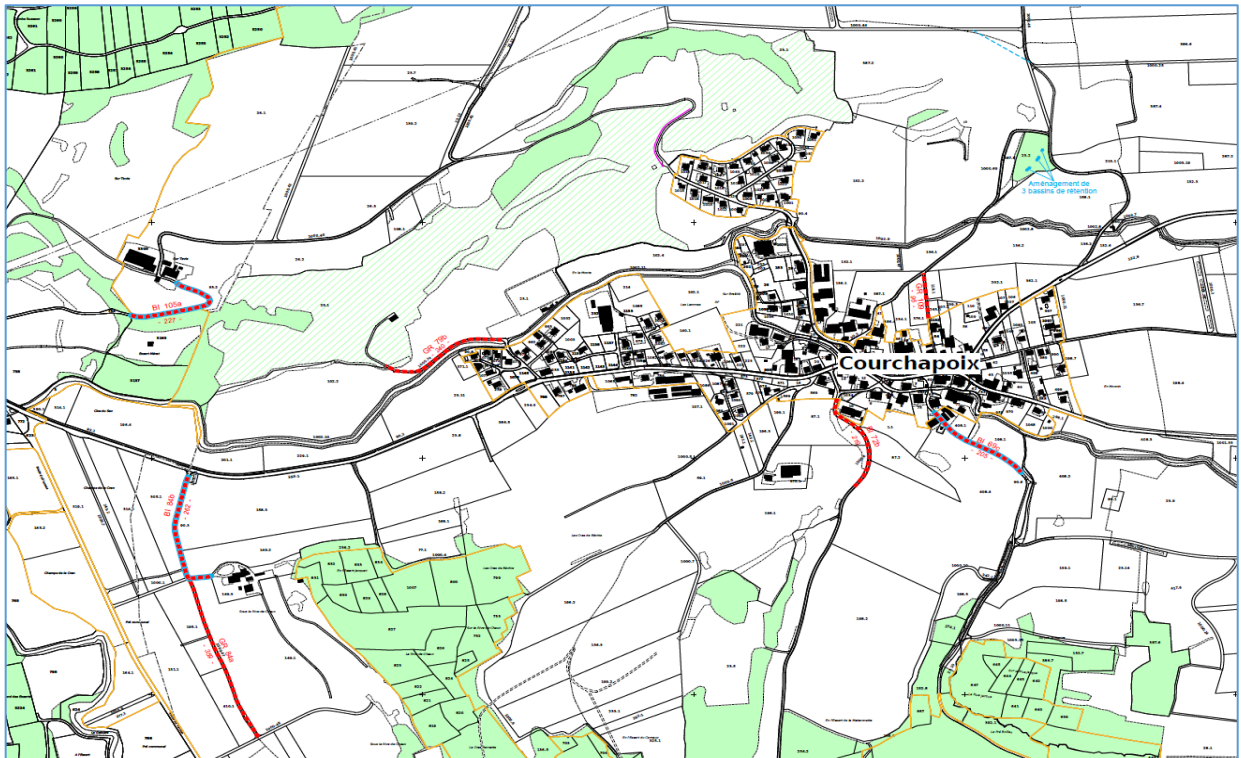
Evidemment que cette étape dépendra des liquidités du SAF et de l'échelonnement du versement des subventions fédérales et cantonales. A ce jour, le compte bancaire s'élève à 583'000 francs. Il laisse le soin au directeur technique de présenter les travaux prévus dans le cadre de cette dernière étape.

Claude Ciochi informe que cette étape concerne uniquement la réfection d'anciens tracés. Ceux-ci sont démontrés au rétroprojecteur selon les plans suivants par commune (en rouge) :

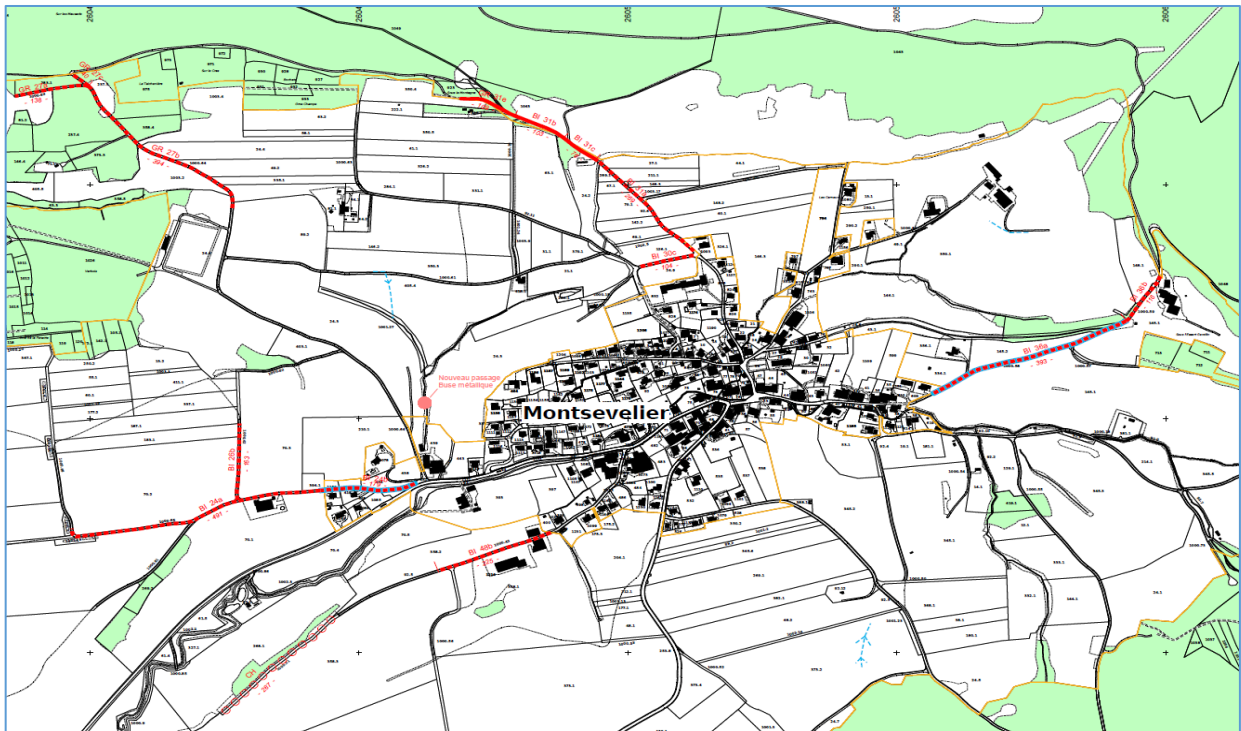
Corban



Courchapoix



Montsevelier



Claude Ciochi informe que l'état de tous les chemins et de tous les ponts non concernés par le remaniement parcellaire ont été inventoriés et chiffrés. Ces chemins, dont certains ont été quelque peu endommagés suite aux travaux, ne sont pas compris dans le projet général et devront faire l'objet d'une visite fédérale.

Suite de la procédure :

- Préparation du dossier : septembre - décembre 2014
- Dépôt public : janvier 2015
- Appel d'offres : février 2015
- Retour des offres : avril 2015
- Adjudication par le comité : avril 2015
- Demande d'octroi : mai 2015
- Début des travaux : juin – juillet 2015

En parallèle, il présente un point de situation global sur le cadre financier, selon les chiffres ci-dessous :

SAF CCM - SITUATION COÛT DES TRAVAUX	
Montants estimés selon projet général :	
études	3'047'498.00 estimation 4 avril 2008
constructions chemins	9'794'802.00 estimation 4 avril 2008 (MO -775'000.-)
	<u>12'842'300.00</u>
TVA 7,6 %	976'014.80
Total TTC	13'818'314.80

CONSTRUCTIONS DE CHEMINS	
1ère étape	2'899'349.00 décompté
2ème étape	6'496'59.65 décompté
3ème étape	2'948'328.95 décompté
4ème étape	3'650'000.00 estimation
5ème étape	1'500'000.00 estimation
Total projection	11'647'535.60 TTC
Total devis avril 2008	10'539'206.95 (TVA 7.6%)
Solde	-1'108'328.65 (TVA 7.6%) (attention 350'000.-Divers)
Solde sans divers en cours	-758'328.65 Coût projeté de la PV du devis avril 2008
Ponts de Corban et Courchapoix	280'000.00 pas dans devis 2008
Ponts provisoire CX	60'000.00 pas dans devis 2008
Cartes des dangers sur étape	185'000.00 pas dans devis 2008
Site de remblayage et drainages	155'000.00 (accès provisoire/ drainage / bassin etc...)
PV cours d'eau	65'000.00 (abattage et gestion)
Total hors devis 2008	745'000.00

Remarques particulières

TVA a passé à 8 % le 01.01.2011
Evolution de l'indice des coûts de construction

Christophe Fleury remercie le directeur technique et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

8. RAPPORT DU SERVICE DE L'ECONOMIE RURALE

Le Service de l'économie rurale est le service cantonal officiel compétent en matière d'améliorations foncières. Sans plus attendre, le président cède la parole à son représentant M. Pierre Simonin qui suit les travaux de près afin que le SAF CCM reste dans le droit chemin des bases légales et des montants subventionnés.

Pierre Simonin salue bien cordialement les personnes présentes et remercie le SAF de l'avoir invité à cette assemblée à laquelle il participe avec plaisir. Il apporte les salutations du Service de l'Economie rurale. Il remarque que ce dernier est l'autorité de surveillance mais il est aussi le principal pourvoyeur de fonds.

Voici les points soulevés :

- La période 2010-2014 a été une phase opérationnelle pour le SAF CCM qui a choisi un tempo soutenu en profitant des autres projets qui n'avançaient pas au niveau cantonal. Ce choix a été payant puisque l'argent a pu être donné pour le SAF CCM.
- Il a participé à deux réceptions importantes des ouvrages lors desquelles il a pu prendre acte qu'un bon compromis a été mis en place dans le terrain.
- Environ Fr. 700'000.-- de subventions cantonales ont été versés jusqu'à maintenant. Même montant pour les subventions fédérales. Il tient à préciser que les subventions ne sont jamais versées à l'avance mais au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Concernant les travaux présentés dans la 5^{ème} étape par le directeur technique, comme le projet général a été accepté pour un montant de 12 millions de francs, l'idée d'augmenter jusqu'à 13 millions est plausible. Par contre, augmenter d'un cran et aller au-delà sera difficile à faire passer. Il faudra examiner les doléances, discuter aussi avec les communes, organiser une visite fédérale et au final, le Service de l'économie rurale devra faire un choix.
- Au niveau des drainages, le SAF CCM doit tenir au mieux ses engagements. Mais il est clair qu'il est impossible de prendre en charge le 100 % de toutes les mouilles, même en cas de fortes pluies. Il faut garder un bon équilibre.
- Dès l'année prochaine, l'inscription du nouvel état au Registre foncier va engendrer moins de souplesse pour le SAF CCM.
- Les communes de Corban et Val-Terbi ont terminé leur règlement d'entretien pour les ouvrages. Par contre, ce ne n'est pas encore le cas pour la commune de Courchapoix. C'est le rôle des collectivités locales de réaliser au mieux ces tâches d'entretien, car il n'y a pas de subventions prévues pour cela.
- Les planifications financières des investissements cantonaux se font sur cinq ans. Pour 2012, l'enveloppe concernant les améliorations structurelles était de 3,8 millions de francs attribuée à différents types de projets. Pour 2014, le Gouvernement a rabattu l'enveloppe à 3,2 millions de francs. Ces derniers temps, on parle aussi des mesures "OPTI-MA" qui engendreront certainement des sacrifices.
- Répercussion par rapport à cette ultime étape : l'idée est de bel et bien verser le solde des subventions dans les 3 à 4 ans à venir.
- Élément intéressant relatif à la PA 2014-2017 : les montants pour les améliorations structurelles ont été augmentés. Il s'agira pour le Canton du Jura de jongler au mieux avec ces montants.

Pour conclure, il se réjouit de voir que ces ouvrages font profiter et bénéficier non seulement les exploitants mais aussi l'ensemble de la collectivité. Il adresse ses félicitations à toute l'équipe et relève la bonne ambiance et le bon état d'esprit.

Christophe Fleury remercie M. Simonin et demande s'il y a des remarques. Ce n'est pas le cas.

9. RAPPORT DE LA CASSIERE

Un syndicat comme toute entreprise se doit de tenir des comptes puisqu'il encaisse des contributions et doit payer des factures pour les travaux qu'il mandate. Le président cède la parole à la secrétaire-caissière pour donner un point de situation sur les années comptables depuis la dernière assemblée.

Doris Lachat remarque que, malgré les importantes factures liées à la construction des chemins, les liquidités du SAF CCM ont toujours été saines. Notamment grâce à la participation financière des propriétaires, mais aussi au bon échelonnement des subventions communales, cantonales et fédérales qui ont toujours été versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Un placement sur 6 mois a pu être réalisé en 2013 permettant ainsi d'encaisser un montant non négligeable de Fr. 3'125.--. A ce jour, le solde de la banque s'élève à Fr. 583'192.--. Les 10 acomptes ont été facturés à tous les propriétaires et ils sont pratiquement tous réglés mis à part 3 factures en suspens qui s'élèvent à environ 10'500 francs. Concernant le crédit d'investissement de 273'000 francs accordé en 2010, il reste un solde de Fr. 54'600.-- qui sera amorti en juin 2015. Les comptes 2010, 2011, 2012 et 2013 ont été contrôlés chaque année par les trois vérificateurs des comptes et ils ont été acceptés par l'ensemble du comité.

Christophe Fleury remercie Mme Lachat et ouvre la discussion. Aucune remarque n'est formulée.

10. COMPTES 2010 A 2013, RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES, APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE ET DECHARGE

Christophe Fleury passe en revue les chiffres des comptes 2010 à 2013 au rétroprojecteur selon l'extrait de comptes envoyé en annexe à tous les propriétaires avec la convocation.

Il ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée.

De ce fait, il demande à l'Assemblée d'accepter formellement les comptes 2010 à 2013 par un vote à main levée. Le vote est procédé et les comptes 2010 à 2013 sont acceptés à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

11. DIVERS

Christophe Fleury cède la parole à l'Assemblée pour formuler d'éventuelles questions ou remarques. Personne ne demande la parole.

Arrivant au terme de l'assemblée, **Christophe Fleury** remercie toutes les personnes pour leur participation. Il espère que l'objectif de donner un maximum d'informations a été atteint et il souhaite une bonne rentrée ainsi qu'une bonne fin de soirée à tous.

Il est alors 21h35.

SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES
COURCHAPOIX - CORBAN - MONTSEVELIER

Christophe Fleury
président

Doris Lachat
secrétaire